



Particulier - Entreprise BTP - Sous traitant

Par **henry055**, le **22/01/2012** à **11:23**

Bonjour,

Nous avons signé en mai 2011 un devis dans une grande entreprise de BTP pour l'isolation extérieure de notre maison, avec délai d'exécution septembre 2011.

Après de nombreux appels téléphoniques de notre part, finalement début des travaux le 30 octobre 2011 et fin le 12 janvier 2012 !

De plus, nous avons appris au milieu des travaux que l'ouvrier était en fait un sous-traitant, ayant signé un contrat avec l'entreprise en question courant octobre 2011.

L'entreprise a-t-elle le droit de faire faire nos travaux par un sous-traitant sans notre accord ?

Le conducteur des travaux doit nous contacter pour la réception des travaux : nous sommes satisfaits de la qualité du travail du sous-traitant, mais pas des finitions qu'il a été obligé de faire avec le matériel fourni par l'entreprise (tablettes de fenêtres trop courtes, ...).

Avons-nous le droit de demander une réduction de la facture pour tous ces éléments (retard, appel au sous-traitant sans nous avoir prévenu, tablettes de fenêtres non-conformes à notre souhait, ...) ?

Merci de vos réponses,

DH.